

REGLEMENT DU JEU
GAGNEZ VOTRE ORDINATEUR POUR LA RENTREE

Article 1 : ORGANISATION GENERALE DU JEU

La société ACTIV MEDIAS, pour le compte de son client ACTIV RADIO, dont le Siège social est 5 Place Jean Plotton à ST ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 449 674 167, en partenariat avec **LDLC SAINT-ETIENNE** (société OFFLOAD) située au 20 Avenue Pierre Mendes France à St Priest En Jarez, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 802 348 532 00028 et **LDLC ROANNE** (société OFFLOAD) située au 31 crs de la république à Roanne et immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 802 348 532 00077 **organisent un jeu concours du samedi 28 août au vendredi 10 septembre 2021.**

Article 2 : EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS A LA PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert, est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel d'ACTIV RADIO et des magasins LDLC SAINT-ETIENNE et- ROANNE. Cette exception comprenant aussi les membres de leur famille domiciliés à la même adresse. Une participation est admise par personne sur l'opération.

Article 3 : PRINCIPE DU JEU

Pour participer, les candidats seront invités à se connecter sur un formulaire de jeu créé par la société ACTIV MEDIAS, domiciliée au 5 place Jean Plotton à Saint-Etienne. **Ce formulaire validera leur participation au tirage au sort le vendredi 10 septembre.** Le gagnant sera annoncé sur l'antenne d'Activ Radio.

Ce formulaire sera accessible sur activradio.com (rubrique jeu) du samedi 28 août au vendredi 10 septembre 2021.

Pour participer, les joueurs devront obligatoirement renseigner les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- E-mail
- Ville d'habitation
-

Une acceptation du règlement de jeu, et de l'utilisation des données, seront demandées lors du remplissage du formulaire d'inscription.

Les joueurs pour valider leur participation devront cocher les cases suivantes :

- J'accepte d'être contacté par SMS par Activ Radio et ses partenaires
- J'accepte d'être contacté par mail par Activ Radio et ses partenaires
- J'accepte le règlement du jeu

Le jeu est annoncé par messages radio et sur la page Facebook des organisateurs.

En parallèle du jeu web, un jeu antenne sera aussi organisé du samedi 28 août au vendredi 10 septembre 2021, il donnera lieu à un second tirage au sort.

Article 4 : LOT

Dotation n°1 : 1 ordinateur portable ASUS Vivobook avec NumPad d'une valeur de 679,95€ TTC.

Le gagnant sera tiré au sort le vendredi 10 septembre 2021 et sera informé par Activ Radio. Il ira récupérer son lot directement dans le magasin de son choix : Roanne ou Saint-Etienne.

Conditions d'attribution du lot :

- Par tirage au sort le vendredi 10 septembre 2021
- Date de validité pour retirer son lot : 31 décembre 2021 inclus
- Le lot est non modifiable, non remboursable, non échangeable, non transférable sur un autre produit, et ne peut être échangé contre sa valeur monétaire.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise du lot est donné en temps utile au gagnant. L'empêchement du gagnant de bénéficier, en tout ou partie, du lot attribué et déterminé dans les conditions qui lui auront été explicitées, résultant de son fait, pour quelque raison que ce soit, lui en fait perdre le bénéfice sans aucune possibilité de remboursement ou de contrepartie d'aucune sorte.

Article 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET DELIVRANCE DES LOTS

Un tirage au sort parmi l'ensemble des formulaires informatiques sera effectué le vendredi 10 septembre et annoncé sur l'antenne d'Activ Radio en direct sur l'antenne à 11h50.

La délivrance du lot est subordonnée à la validation de la participation qui peut être vérifiée à tout moment par la Société Organisatrice et à l'absence de toute suspicion de tricherie.

Les lots sont non modifiables, non remboursables, non échangeables, non cessibles, non transférables sur un autre produit. Le lot attribué ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur monétaire.

Le gagnant autorise, par le seul fait de l'acceptation de leur prix, l'utilisation de leur image, ainsi que leurs noms et adresse dans tous supports et manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette utilisation n'ouvre d'autres droits que le prix gagné. Une décharge devra être signée par les parents avant de débiter le tournage.

Article 6 : FORMALITES RELATIVES AU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur la plateforme de jeu, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les organisateurs, les magasins LDLC Saint-Etienne et LDLC Roanne ainsi qu'ACTIV MEDIAS ne sauraient en aucune circonstance être tenus pour responsables, sans que cette liste soit limitative :

De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours,
 De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
 Des problèmes d'acheminement,
 Du fonctionnement de tout logiciel,
 Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,

Il est précisé que les magasins LDLC Saint-Etienne et LDLC Roanne ainsi qu'ACTIV MEDIAS ne peuvent être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à la plateforme de jeu.

La responsabilité des magasins LDLC Saint-Etienne et LDLC Roanne ainsi qu'ACTIV MEDIAS ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le présent règlement peut être aussi consulté gratuitement sur simple demande auprès des magasins LDLC Saint-Etienne et LDLC ROANNE ainsi que sur le site activradio.com.

Si les circonstances l'exigent, les organisateurs LDLC Saint-Etienne et LDLC Roanne ainsi qu'ACTIV MEDIAS se réservent le droit de modifier ce présent règlement sans information préalable.

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions.

Article 7 : RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Concernant les informations collectées par la société ACTIV MEDIAS sur sa plateforme activradio.com du 26 juin au 2 juillet 2021. La collecte des informations personnelles par la société organisatrice se fait en respect des dispositions de la loi informatique et liberté de 1978. Le participant consent à ce que ces informations soient collectées et exploitées par ACTIV MEDIAS dans le cadre de son activité.

Conformément à la loi N°78-17 « Informatique et Liberté du 06/01/1978 », chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations données, en contactant par courrier ACTIV MEDIAS, place Jean Plotton à Saint-Etienne.

La société ACTIV Médias récolte des données dans le respect de la RGPD sur sa plateforme activradio.com et en reste propriétaire. Les traitements de données personnelles mis en œuvre ont fait l'objet des formalités prévues par la loi. A défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par ACTIV MEDIAS ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations, la concernant en contactant par courrier ACTIV MEDIAS (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). Une seule demande (même nom, même prénom, même société) sera prise en compte.

Article 8 : RECLAMATIONS

Pour être prises en compte, les éventuelles réclamations au jeu doivent être adressées soit par écrit à l'adresse suivante : ACTIV MEDIAS dont le Siège social est 5 place Jean Plotton à Saint-Etienne et au plus tard quatre-vingt-dix jours après la fin de la Session de Jeu en cause, telle qu'indiquée par le présent règlement (le cachet de La Poste faisant foi). Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant tout ou partie du Jeu au-delà de ce délai.

Si les Coordonnées communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perd la qualité de gagnant et ne peut effectuer aucune réclamation à aucun moment.

Les Sociétés Organisatrices sont seules souveraines pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Jeu.